



**ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024**

2024-08 : Autorisation d'engager des dépenses en investissement avant le vote du budget :

Rapporteur : J.P. VILMER

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement **dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Cette limite s'apprécie par opération.** Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses suivantes imputées en section d'investissement :

N° opération	Intitulé	Compte	Montant	Détail
10	Bâtiments	2188	4 500,00	spot Arbousière
10	Bâtiments	21318	2 400,00	Relevé etude archéologique porte de l'horloge
10	Bâtiments	21318	8 800,00	MOE Porte de l'horloge
31	Place du Félibrige	2135	8 000,00	grille caillebotis
31	Place du Félibrige	2188	1 650,00	portique gabaris
53	PLU	202	5 000,00	annonces+ reprographie
55	voirie	21538	2 000,00	pluviales parking ecole
			32 350,00	

N° opération	Intitulé	Montants inscrits au budget 2023	Engagement maximum autorisé	Montant engagement du CM du 15 janvier 2024	Montant des engagement du CM du 26 février 2024	Montant total
10	Bâtiments	64 006,00	16 001,50	-	15 700,00	15 700,00
31	Place du Félibrige	676 373,00	169 093,25		9 650,00	9 650,00
53	PLU	35 410,00	8 852,50		5 000,00	5 000,00
55	voirie	975 681,00	243 920,25	2 500,00	2 000,00	4 500,00

2024-09 : Création de poste Site de la Chapelle :

Rapporteur : T. MAUSSAN

Dans le cadre de la saison à venir, le Directeur du site a besoin de la création d'un emploi de 28 heures hebdomadaires du 1^{er} avril 2024 au 31 octobre 2024

L'équipe sera donc constituée pour la saison:

Du directeur à temps complet

De deux agents polyvalents à 20 h hebdomadaires

D'un emploi saisonnier à 28 h hebdomadaires

D'un emploi à 10 h 30 hebdomadaire

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'un poste de 28 h du 1^{er} avril 2024 au 31 octobre 2024

2024-10 : Modification du tableau des effectifs :

Rapporteur : E. KLEIN

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent qui réunit les conditions réglementaires et dont les missions correspondent au grade d'avancement, il est proposé de modifier le tableau comme suit.

Poste crée	Motif	Service
1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade	Bâtiment voirie

Questions diverses :

- Antennes (E. KLEIN)
- Route du Thor (JP VILMER)
- OLD (E. KLEIN)
- Point budget (E. KLEIN)
- Entretien des terrains Stade P. Molland (E. KLEIN)
- Jardins partagés (E. KLEIN)
- label Terre de jeux 2024 (F. AIMADIEU)